

## COMITE SYNDICAL DU MARDI 27 JUIN 2023

Le mardi 27 juin deux mille vingt trois à 9H30, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Duran régulièrement convoqué, s'est réuni à Mallemort sous la présidence de **Monsieur Yves WIGT en formation générale**.  
Le Président en tant que représentant d'une intercommunalité dispose d'une voix.

FORMATION GENERALE		
Nombre de membres		
Inscrits	Présents et représentés	Votants
105	43+20	63
Quorum		53
Total des voix (P +R)		99
Majorité absolue		50

### ETAIENT PRESENTS :

32 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

Mme	Marie-Laurence ANZALONE, déléguée de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
M	Guy ALBRAND, délégué de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance
Mmes	Marylène BONFILLON, déléguée de la Métropole Aix Marseille Provence
M	Catherine BOUSSAC, déléguée de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
MM.	Félix BOREL, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	Romain BUCHAUT, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence
	Roland CARLIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
Mme	Elisabeth CLAUZIER, déléguée de la Communauté de Communes Serre Ponçon Val d'Avance
MM.	Julien DE BENITO, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
	Rémi COSTORIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Duran
	Serge CURNIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
	Louis-Pierre FABRE, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
	Jacques FORTOUL, délégué de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon
	Philippe GINOUX, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence
	Alain GOUIRAND, délégué de la Communauté Territoriale Sud Luberon
Mme	Sylvie GREGOIRE, déléguée de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	René JAUFFRET, délégué de la communauté d'Agglomération Duran Luberon Verdon Agglomération
	Gérard JUSTINESY, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
Mme	Dominique LIBES, déléguée de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
MM.	Gilles MEGIS, délégué de la communauté d'Agglomération Duran Luberon Verdon Agglomération
	Jean-Michel MAGNAN, délégué de la Communauté de Communes du Sisteronais Buech
	Jacques NATTA, délégué de la Communauté Territoriale Sud Luberon
	Christian ONTIVEROS, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
	Gérard PAUL, délégué de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération
	Yves PICARDA, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
Mme	Isabelle PORTEFAIX, déléguée de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
	François PREVOST, délégué de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure
	Didier SEBBAH, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
Mme	Mireille SUEUR, déléguée de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	Jean-Michel TRON, délégué de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon
	Pierre-Yves VADOT, délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Duran
	Yves WIGT, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence

1 représentante de la Région disposant de 5 voix :

Mme | Bénédicte MARTIN

3 représentants du Conseil Départemental des Bouches du Rhône disposant chacun de 5 voix :

Mme | Hélène GENTE-CEAGLIO  
MM. | Didier REAULT  
| Jacky GERARD

2 représentantes du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence disposant de 5 voix :

Mmes Elisabeth JACQUES  
Marion MAGNAN

5 représentants du collège communal disposant d'une voix chacun :

MM. Vincent DAVAL, délégué de Mallemort représentant le sous collège des communes de 1 500 à 15 000 habitants  
Lucien GALLAND, délégué de Pertuis, représentant le sous collège des communes de plus de 15 000 habitants  
Mmes Isabelle LABROT, déléguée d'Avignon, représentant le sous collège des communes de plus de 15 000 habitants  
Marie-Christine LAZARO, déléguée de Tallard, représentant le sous collège des communes de 1 500 à 15 000 habitants  
M Jean-Marc LUNEL, délégué de Puget, représentant le sous collège des communes de moins 1 500 habitants

ETAIENT REPRESENTES :1 représentant de la Région disposant de 5 voix :

M Jean-Pierre SERRUS, par Bénédicte MARTIN

1 représentant du Conseil Départemental des Bouches du Rhône disposant de 5 voix :

M Yves VIDAL, par Hélène GENTE-CEAGLIO

1 représentant du Conseil Départemental de Vaucluse disposant de 5 voix :

Mme Noëlle TRINQUIER, par Jacky GERARD

13 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

MM. Jean-Christophe DAUDET, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence par Guy ALBRAND  
Claude CHEILAN, délégué de la communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération par Réne JAUFFRET  
Jean-Louis BROCHIER, délégué de Gap Tallard Durance à Rémi COSTORIER  
David FOURNIER, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon par Serge CURNIER  
Christian CHIAPELLA, délégué de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure par François PREVOST  
Gérard DAUDET, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse par Roland CARLIER  
Christian MOUNIER délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse par Yves WIGT  
Mme Yvan BOURELLY, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon par Gilles MEGIS  
M Sylvie BELMONTE, déléguée de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération par Gérard Paul  
Philippe IZOARD, délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance par Pierre-Yves VADOT  
Mme Natacha ESMIEU, déléguée de la Communauté de Communes Serre Ponçon Val d'Avance par Elisabeth CLAUZIER  
MM. Juan MORENO, délégué de la Communauté de Communes du Sisteronais Buech par Jacques NATTA  
Fabrice MARTINEZ TOCABENS, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon, par Isabelle PORTEFAIX

4 représentants du collège communal disposant d'une voix :

M Philippe BATOUX, délégué de Mérindol par Mireille SUEUR  
Bruno MALGAT, délégué de Mison par Jean-Marc LUNEL  
Régis ROUMIEU, délégué de Ventavon par Lucien GALLAND  
Rémi ODDOU, délégué de Lettret par Vincent DAVAL

**ASSISTAIENT EGALEMENT A CETTE REUNION :**

REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2023

Application agréée E-legalite.com

**MM.** Roland GIRAUD, commune de Villeneuve  
**Joël BONNAFOUX**, Président de la Communauté de Communes Serre-Ponçon

**Mmes** Frédérique COUTAZ, SMAVD  
Frédérique BLASCO, SMAVD

**MM.** Christian DODDOLI, SMAVD  
Julien GOBERT, SMAVD  
Bertrand JACOPIN, SMAVD  
Philippe PICON, SMAVD

**Mme** Valérie ROUX, service Métropole Aix Marseille Provence  
**MM** Eric DALLE, service Métropole Aix Marseille Provence  
Olivier NALBONE, service Région Provence Alpes Côte d'Azur  
Gilles BRIERE, service Conseil Départemental de Vaucluse

99\_DE-084-2584.023.04-2023.0627-DELIB2023\_3

on va d'Avance



Délibération n°2023-30

Formation générale

**REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU MARDI 27 JUIN 2023**

*Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation  
de la véloroute « La Durance à vélo » sur le territoire de COTELUB*

Dans le cadre du déploiement de la véloroute « La Durance à vélo » en rive droite, le SMAVD envisage de réaliser dans un premier temps la suite du tronçon entre Pertuis et Villelaure. Dans un second temps viendront les tronçons entre Villelaure et Cadenet et enfin celui de Pertuis et Mirabeau. Pour sa part, COTELUB porte les compétences mobilité et « pistes cyclables en site propre » (au sein de la compétence voiries d'intérêt communautaire) et à ce titre, assure la maîtrise d'ouvrage d'itinéraires cyclables sur son territoire. Aussi, les maîtrises d'ouvrage de la véloroute se répartissent de la façon suivante :

- ❖ L'EPCI est maître d'ouvrage de la véloroute (revêtement) et de la signalisation au titre de la compétence voirie ; la véloroute prend le statut de domaine public routier intercommunal,
- ❖ Le SMAVD assume la maîtrise d'ouvrage des travaux préparatoires et de structure, de la réalisation des aires aménagées et de la pose de dispositifs de gestion des accès en bord de Durance (barrières, glissières, potelets) au titre de sa compétence « valorisation du DPF » inscrite à l'article 2 de ses statuts juridiques.

Par conséquent, pour des raisons d'efficacité technique et financière et de cohérence, les parties ont affirmé leur position favorable à la mise en œuvre d'une maîtrise d'ouvrage unique pour l'exécution des études et des travaux en vue de la création d'une véloroute en bord de Durance. Il est donc proposé que le SMAVD réalise pour le compte de COTELUB les travaux situés sur leurs domaines public ou privé respectifs, et pour lesquels la concomitance de maîtrise d'ouvrage rend opportune une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage.

**Le Comité Syndical,**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**-APPROUVE le projet à intervenir, son enveloppe, son plan de financement ainsi que la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage à intervenir,**

**-AUTORISE le Président à prendre tout acte et à signer toutes les pièces dans ce cadre.**

CERTIFIE EXECUTOIRE, LE

4/07/23

Le Président

A handwritten signature in black ink, enclosed in a large, hand-drawn oval.

Yves WIGT



Le Président

Yves WIGT